

SOMMAIRE

REGLEMENTATION	2
INSTALLATIONS CLASSÉES	6
AIR	14
EAU	19
SITES POLLUES	24
DECHETS	32
PRODUITS CHIMIQUES	40
NUISANCES	46
RISQUES NATURELS	50
SANTE ET SECURITE	54
DEVELOPPEMENT DURABLE	56
BULLETIN D'INSCRIPTION	59

REGLEMENTATION

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « REGLEMENTATION »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX & APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Droit de l'environnement »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Identifier le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les problématiques environnementales.
- Acquérir une vision claire et complète des principales règles et organisations qui encadrent vos actions dans le domaine de l'environnement.

Public :

Toute personne ayant besoin d'acquérir les bases du droit de l'environnement : Ingénieurs et Techniciens, Juristes, Notaires, Agents des collectivités territoriales.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échange et partage d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions rendues en la matière.

Programme :

• Connaître les sources internationales, européennes et nationales

- Les traités, les programmes des Nations Unies pour l'environnement.
- Les règlements, les directives, les Livres blancs et les livres verts de la Commission.
- Le Code de l'environnement, les arrêtés, les circulaires, la jurisprudence.
- Que recouvrent les grands principes du droit de l'environnement : principe pollueur-payeux, principe de précaution, le principe d'action préventive et de correction, le principe de participation ? Quelle est leur portée ?
- Hiérarchie des normes.

Illustration pratique : Comment et où trouver les textes recherchés ?

• Identifier les principales réglementations environnementales

- Présentation des réglementations relatives aux Déchets, Produits chimiques et biocides, Installations classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE), Eau, Air, Bruit, Espaces naturels, etc.

• Comprendre l'organisation administrative et juridictionnelle

- Les acteurs du droit de l'environnement : administrations centrales et déconcentrées, collectivités locales, établissements publics : ADEME, Agences de l'eau, etc.
- Les juridictions administratives, civiles et pénales.

Illustration pratique : Analyse du rôle du Préfet et du Maire dans le domaine de l'environnement

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage

Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08

SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « REGLEMENTATION »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Responsabilité environnementale »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Identifier les obligations et les sanctions applicables à ses activités.
- Mesurer et prévenir les risques juridiques.
- Maîtriser les différents régimes de responsabilité prévus par la réglementation environnementale.

Public :

Ingénieurs et Techniciens, Bureaux d'études, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base en droit de l'environnement ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Réglementation ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échange et partage d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux**
 - Cadres juridiques internationaux, européens et nationaux.
 - Focus sur la Directive du 19 décembre 2008 sur la protection pénale de l'environnement et sur la loi du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale.
 - Présentation des dispositions du Grenelle de l'environnement.
- **Appréhender le contentieux administratif, civil et pénal de l'environnement**
 - Quels fondements juridiques ? Quelles sanctions / indemnisations ? Quelles voies de recours ? Devant quelles juridictions et selon quelles procédures ?
 - Quelles sont les fondements et les conditions de la mise en jeu de la responsabilité pénale du dirigeant et de l'entreprise en tant que personne morale ?
- *Illustration pratique : Étude de décisions de justice*
- **Utiliser les outils de prévention des risques juridiques**
 - Audit des risques juridiques, délégation de pouvoirs, mise en place d'un outil de veille réglementaire, archivage des documents, clauses environnementales insérées dans les contrats, etc.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « REGLEMENTATION »

FORMATION « ACTUALITES »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations environnementales.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires sur les thèmes suivants : Installations classées, Déchets, Eaux, Air, Énergie, Produits chimiques, Nuisances et Risques naturels : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base juridiques et technique en environnement.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires intervenues sur les thèmes suivants : Installations classées, Déchets, Eaux, Air, Énergie, Produits chimiques, Nuisances et Risques naturels.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année et concernant les thèmes décrits ci-dessus

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

INSTALLATIONS CLASSÉES

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « INSTALLATIONS CLASSEES »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Savoir ce qu'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Connaître la réglementation applicable à ses activités et retrouver l'ensemble des prescriptions techniques imposées par les textes.
- Comprendre le rôle de l'administration, à la fois partenaire privilégiée des exploitants et autorité de contrôle.

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des installations classées : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Connaître les textes applicables aux ICPE**
 - Historique de la réglementation.
 - Code de l'environnement, Directives européennes, Nomenclature, etc.
 - Interaction avec les autres réglementations environnementales et avec le droit de l'urbanisme.
 - **Savoir différentier les trois régimes ICPE**
 - Caractéristiques des différents régimes : Autorisation - Enregistrement – Déclaration.
 - Que sont les installations dites « Seveso » ? Seuils bas et haut ?
 - Quelles sont les installations assujetties aux garanties financières ?
 - **Comprendre le fonctionnement de la nomenclature**
 - Comment trouver les informations adéquates au sein des nombreuses rubriques ?
 - Prescriptions applicables à chaque ICPE (arrêtés préfectoraux, arrêtés ministériels...).
- Illustration pratique : exercices de recherche dans la nomenclature pour différentes activités*
- **Appréhender le rôle de l'administration**
 - Préfet, Autorités ministérielles, Inspection des ICPE, Autorités consultatives.
 - Leurs missions et leurs pouvoirs de contrôle.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « INSTALLATIONS CLASSEES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « *Création d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)* »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Réaliser un dossier de demande d'autorisation d'exploiter complet, prenant en compte les exigences de l'administration et les particularités de l'installation.
- Anticiper les garanties financières si nécessaire.
- Communiquer l'information pertinente aux diverses parties prenantes pendant toute la procédure.
- Prévenir le contentieux de l'autorisation.

Public :

Toute personne exploitant une ICPE ou en lien direct avec l'installation : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des ICPE ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Installations classées ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique, focus sur les trois régimes (A, E, D), nomenclature ICPE, rôle des autorités compétentes.
- **Connaître les procédures de création d'ICPE classe D et classe E**
 - Classe D : déclaration et ses annexes, instruction du dossier et récépissé, prescriptions de fonctionnement.
 - Classe E : activités concernées, procédure d'enregistrement, passage de l'autorisation à l'enregistrement.
- **Rédiger un DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter)**
 - Calendrier, ressources nécessaires, contact avec l'administration, pièces constitutives du dossier.
 - Étude d'impact, Étude de danger et POI (Plan d'Opération Interne).
- **Prévoir les garanties financières**
 - Quelles sont les installations concernées ? Nature, montant et durée des garanties.
- **Préparer et animer une enquête publique**
 - Délais de la procédure et rôle de l'administration (commissaire enquêteur, juge administratif).
 - Portée de l'enquête et durée de la réunion publique.
- **Appréhender et gérer le contentieux de l'autorisation**
 - Quelles sont les sanctions administratives pour défaut d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration ?
 - Quelles sont les voies de recours, les conditions et les délais ?

Illustration pratique : Étude de décisions de justice

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « INSTALLATIONS CLASSEES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Fonctionnement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Maîtriser la rédaction d'un bilan de fonctionnement.
- Anticiper une modification ou un transfert des installations.
- Connaître les outils de gestion quotidienne des ICPE.
- Savoir réagir face aux contrôles administratifs et aux risques juridiques.

Public :

Toute personne exploitant une ICPE ou en lien direct avec l'installation : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des ICPE ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Installations classées ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

• Rappel des fondamentaux juridiques et techniques

- Cadre juridique, focus sur les trois régimes (A, E, D), nomenclature, rôle des autorités compétentes.
- Prescriptions de fonctionnement applicables (arrêtés préfectoraux, arrêtés ministériels, arrêté intégré du 2 février 1998, etc.).

• Rédiger un bilan de fonctionnement

- Contenu et fréquence du bilan, Quel destinataire au sein de l'administration ?
- Évolution de l'installation, résultats de la surveillance des émissions, liste des accidents et incidents survenus et récapitulatif des investissements en matière de surveillance, de prévention et de réduction des pollutions.
- Comment se positionner par rapport au MTD (Meilleures Techniques Disponibles) grâce au BREF (Best REFérences) ?

• Anticiper une modification ou un transfert des installations

- Évolution des activités classées, changement d'exploitant, changement de site, etc.
- Quelles sont les démarches administratives et leurs incidences financières ?

• Connaître le processus de contrôle par l'administration et les sanctions encourues

- Le rôle et les pouvoirs du Préfet et de l'Inspection des ICPE : contrôle du respect des prescriptions de fonctionnement, visites inopinées, arrêtés imposant des prescriptions complémentaires, etc.
- Sanctions administratives et pénales : mise en demeure préalable, cumul des sanctions, contentieux des sanctions.

Illustration pratique : Étude de cas juridiques

• Anticiper un contrôle par l'administration

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage

Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08

SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

- Comment réaliser un audit de conformité environnementale ?
- Mettre en place un SME (Système de Management de l'Environnement) : principes d'un SME, l'ISO 14001.

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « INSTALLATIONS CLASSEES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « *Cessation d'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)* »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître les procédures de cessation d'activité et maîtriser les risques juridiques.
- Rédiger un dossier de cessation d'activité.
- Comprendre les principes d'un Plan de Gestion pour une mise en œuvre efficace.

Public :

Toute personne fermant ou exploitant une ICPE ou en lien direct avec l'installation : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des ICPE ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Installations classées ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique, focus sur les trois régimes (A, E, D), nomenclature, rôle des autorités compétentes.
- **Définir l'obligation de remise en état en fin d'activité**
 - Quel est le cadre juridique ?
- *Illustration pratique : étude de la procédure de cessation d'activité*
 - Prescription trentenaire de l'obligation.
 - Est-il possible de transférer contractuellement l'obligation de remise en état à un tiers et dans quelles conditions ?
- *Illustration pratique : exemple de clauses validées par les juges*
- **Rédiger un dossier de cessation d'activité**
 - Pièces constitutives du dossier selon le type d'ICPE concerné.
 - Délais et autorité en charge de la gestion du dossier.
- **Réaliser un plan de gestion pour les ICPE classe A**
 - Estimer la concentration en polluants dans le sous-sol grâce à des investigations de terrain.
 - Évaluer le risque au travers d'une EQRS (Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires).
 - Choisir la méthode de réhabilitation et entreprendre les travaux.
 - Réaliser une ARR (Analyse des Risques Résiduels).
 - Mettre en place un programme de surveillance.
- **Choisir les restrictions d'usage adéquates aux problématiques environnementales du site**
 - Quelles sont les servitudes à mettre en place ? Servitudes d'utilité publiques ou servitudes conventionnelles ?

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

• Déterminer le responsable de la remise en état

- Exploitant : Succession d'exploitants ayant exercé les mêmes activités, succession d'activités différentes sur un même site, exploitants voisins – Propriétaire - Société-mère.

Illustration pratique : étude de jurisprudences

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « INSTALLATIONS CLASSEES »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables aux ICPE.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires en terme d'ICPE : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des ICPE ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Installations classées ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière d'ICPE.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.
- Bilan et programme d'actions de l'Inspection des ICPE.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année et concernant la création, le fonctionnement et la fermeture des ICPE

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75



CATALOGUE DE FORMATION

AIR

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « AIR »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Acquérir une vision claire et complète de la réglementation relative aux émissions atmosphériques.
- Connaître les types de polluants atmosphériques.
- Mesurer les émissions atmosphériques.

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion de la qualité de l'air : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Savoir retrouver les textes fondant la lutte contre la pollution atmosphérique et la protection de la qualité de l'air**
 - Textes internationaux, européens et nationaux.
 - Acteurs publics intervenants dans le cadre de la réglementation « air ».
 - Focus sur les dispositions prévues par le Grenelle de l'Environnement.
- **Connaître les types de polluants atmosphériques et leurs dangers**
 - Gaz à effet de serre : CO₂ (dioxyde de carbone), CH₄ (méthane), CFC (chlorofluorocarbones), etc.
 - Polluants industriels : SO_x (oxydes de soufre), NO_x (oxydes d'azote), COV (Composés Organiques Volatils), poussières, etc.
- **Savoir mesurer les émissions atmosphériques**
 - Définitions : concentration, débits, flux, émissions diffuses, émissions canalisées.
 - Méthodes de mesure manuelles et automatiques, fréquence et maillage dans l'espace.
 - Comment s'assurer de la qualité des mesures ? Certification, accréditation, agrément.
 - Observatoires de la qualité de l'air.
- **Identifier les sanctions et les risques en termes de responsabilité**
 - Quelles sanctions applicables ?
 - Contrôle, procédure.

Illustration pratique : Étude d'exemples de décisions de justice rendues à l'occasion de la mise en jeu de la responsabilité administrative, civile ou pénale pour des faits de pollution de l'air par des activités de chantier, des activités industrielles et des faits de pollution liés aux transports

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « AIR »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Pollution industrielle de l'air »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Cerner le cadre législatif et réglementaire.
- Identifier les obligations imposées aux activités industrielles pour le respect de la réglementation.
- Connaître les enjeux liés aux COV et comprendre ce qu'est un Plan de Gestion des Solvants.
- Acquérir une bonne vision des risques au travers de l'étude du contentieux de la pollution industrielle de l'air.

Public :

Toute personne en lien avec une pollution industrielle de l'air : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion de la qualité de l'air ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Air ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique applicable, types de polluants atmosphériques, mesure des émissions.
- **Maîtriser le cadre juridique de la pollution de l'air par les ICPE**
Réglementations spécifiques du Code de l'environnement concernant les activités industrielles.
- **Gérer les émissions atmosphériques**
 - Quels sont les installations industrielles fortement émettrices ?
 - Quels sont les seuils à ne pas dépasser pour rester en conformité avec la réglementation ?
 - Déclaration des émissions au niveau européen : EPER (Registre Européen d'Émissions Polluantes).
- **Comprendre les problématiques posées par l'usage et le stockage de matières susceptibles d'émettre des composés organiques volatils (COV)**
 - Engagements internationaux et programme national de réduction des COV.
 - Qu'est-ce qu'un Plan de Gestion des Solvants (PGS) ?
 - Mesure des concentrations en COV et bilan matière.
- **Appréhender le contentieux de la pollution industrielle de l'air**
 - Risques de mise en jeu de la responsabilité administrative, civile ou pénale.

Illustration pratique : Étude de décisions de justice rendues pour des faits de pollution industrielle de l'air

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « AIR »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « *Gaz à effet de serre, quota d'émissions et marché carbone* »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre la naissance et les enjeux de la lutte contre le changement climatique.
- Identifier les cadres internationaux, européens et nationaux dans lesquels s'inscrit cette lutte.
- Maîtriser les règles de fonctionnement des marchés du carbone.

Public :

Toute personne lien avec gestion des gaz à effet de serre : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion de la qualité de l'air ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Air ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique général de la lutte contre la pollution atmosphérique et la protection de la qualité de l'air, rappel des dispositions du Grenelle, types de polluants atmosphériques, mesure des émissions.
- **Connaître les actes fondateurs : la Convention de Rio et le Protocole de Kyoto**
 - Mise en place du cadre international de protection du climat.
 - Focus sur l'actualité internationale.
- **Comprendre des dispositifs européens et nationaux mis en œuvre**
 - Présentation des politiques mises en œuvre.
 - Analyse des textes et de leurs champs d'application.
- **Maîtriser le fonctionnement du système d'échanges des quotas d'émissions**
 - Fonctionnement du marché européen de quotas.
 - Autres marchés.
- *Illustration pratique : Cas pratiques d'investissements*
- **Être informé des actions dans le secteur du bâtiment et des transports**
 - Quels sont les activités fortement émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES) ?
 - Mesures de réduction des GES dans le secteur du bâtiment : RT 2005, RT Existant, etc.
 - Mesures de réduction des GES dans les secteurs du transport terrestre, maritime et aérien.

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « AIR »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables aux émissions atmosphériques.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives à l'air : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion de la qualité de l'air ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Air ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière d'air.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Les dispositions du Grenelle de l'environnement et la Taxe carbone.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

EAU

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « EAU »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître l'ensemble des sources du droit de l'eau.
- Identifier les autorités et organismes compétents en matière de préservation et de gestion de l'eau.
- Comprendre les notions scientifiques de base.
- Savoir rédiger un dossier « loi sur l'eau ».

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des eaux : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Connaître la directive cadre du 23 octobre 2000 et la loi sur l'eau du 21 avril 2004**
 - Réforme de la politique de l'eau.
 - Quel est le bilan de la transcription de la directive ?
 - Autres dispositions législatives et réglementaires relatives à l'eau dans le Code de l'environnement.
- **Identifier les administrations et organismes compétents**
 - Administrations centrales, régionales et départementales, etc.
- **Différencier les types de ressources en eaux et comprendre les principes scientifiques associés :**
 - Eaux superficielles et notions de base en hydrologie.
 - Eaux souterraines et notions de base en hydrogéologie.
- **Rédiger un dossier « loi sur l'eau »**
 - Quelles sont les pièces constitutives du dossier ?
 - Procédure administrative : autorités compétentes, délais, etc.
- **La police des eaux**
 - Coordination avec les autres politiques de l'environnement : installations classées, déchets.

Illustration pratique : étude de la jurisprudence

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « EAU »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Pollution industrielle des eaux »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Déterminer et quantifier le risque de pollution des eaux souterraines et superficielles autour d'un site industriel.
- Connaître les méthodes de traitement des eaux polluées.
- Comprendre les mécanismes de responsabilité liés à des faits de pollution industrielle des eaux superficielles et souterraines.

Public :

Toute personne en lien avec la gestion des eaux en milieu industriel : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des eaux ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Eaux ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre réglementaire applicable, types de ressource en eau, bases d'hydrogéologie et d'hydrologie.
- **Déterminer le risque de pollution**
 - Notions de source - vecteur - cible.
 - Schéma conceptuel.
- **Quantifier le risque : réaliser des investigations et en analyser les résultats**
 - Piézomètre : définition et utilité.
 - Méthodes d'échantillonnage.
 - Typologies d'analyses.
 - Critères de qualité de l'eau : SAGE/SDAGE, potabilité/potabilisation, irrigation/abreuvement des troupeaux.
 - Notions de modélisation et d'EQRS (Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires).
- **Connaître les méthodes de traitement des eaux polluées et leur coût**
 - Traitements biologiques, physiques et chimiques.
 - Notions sur l'épuration des eaux.
- **Étudier le contentieux des pollutions industrielles de l'eau**
 - Articulation entre le droit des installations classées et le droit de l'eau.
 - Quelles procédures et quelles sanctions ?
 - Responsabilités administratives, civile et pénale.

Illustration pratique : Analyses de nombreux cas ayant entraînés la responsabilité des auteurs de pollutions

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75



CATALOGUE DE FORMATION

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « EAU »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables à l'eau.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives à la gestion des eaux : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des eaux ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Eaux ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière d'eau.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

SITES POLLUES

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Maîtriser le cadre juridique et l'évolution réglementaire.
- Connaître les obligations et les sanctions encourues en matière de sols pollués.
- Acquérir le vocabulaire technique lié aux sites pollués.
- Savoir où sont répertoriés les sites pollués et quelles informations techniques sont disponibles.
- Déterminer les responsables de la dépollution.

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des sites pollués : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Comprendre le cadre juridique en matière de sols pollués**
 - Textes européens et nationaux : Projet de directive sur la protection des sols, Code de l'environnement, Loi sur la responsabilité environnementale du 1er août 2008, Dispositions du Grenelle de l'environnement, etc.
- **Prendre connaissance de la politique et de son évolution dans le temps**
 - Historique et évolution de la politique française.
 - Architecture des nouveaux outils mis en place par les circulaires du 8 février 2007 : IEM et Plan de Gestion.
- **Connaître le vocabulaire technique lié aux sites pollués**
 - Lexique des terminologies courantes dans le domaine des sites pollués.
- **Savoir où trouver des informations techniques sur les sites pollués**
 - Comment utiliser BASOL et BASIAS ?
- **Déterminer les fondamentaux de la responsabilité en matière de pollution des sols**
 - Responsabilité administrative : qui est le responsable de la dépollution ?
 - Recours en indemnisation de droit civil.
 - Principales infractions pénales liées à la pollution des sols et des eaux.

Illustration pratique : étude de la jurisprudence

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Découverte et gestion d'un site pollué »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Savoir identifier les responsables de la dépollution.
- Gérer la découverte d'une pollution et sa potentielle réhabilitation grâce à l'IEM et au Plan de Gestion.

Public :

Toute personne découvrant ou gérant un site pollué : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion de sites pollués ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Sites pollués ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique, politique française, vocabulaire technique, sites web utiles.
- **Réaliser une IEM (Interprétation de l'État des Milieux)**
 - Estimer la concentration en polluants dans le sous-sol par des investigations de terrain.
 - Calculer le risque lié à la présence de polluants.
 - Évaluer la compatibilité entre l'état des milieux et les usages.
- **Mettre en œuvre un Plan de Gestion**
 - Estimer la concentration en polluants dans le sous-sol grâce à des investigations de terrain.
 - Évaluer le risque au travers d'une EQRS (Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires).
 - Choisir la méthode de réhabilitation par le biais d'un bilan coût-avantage.
 - Entreprendre les travaux avec différentes méthodes de réhabilitation.
 - Réaliser une ARR (Analyse des Risques Résiduels).
 - Mettre en place un programme de suivi, de contrôle et de surveillance.
- **Identifier les responsables de la dépollution**
 - Quelles obligations ?
 - Quels responsables : exploitant, propriétaire, voisin, détenteur de déchets, société-mère, vendeur, bailleur... ?
 - Quels recours disponibles ? Sur quels fondements juridiques ?

Illustration pratique : fourniture et analyse d'une liste de décisions de justice illustrant les problématiques de découverte et de gestion d'un site pollué

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Cession / acquisition d'un site pollué »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Sécuriser vos opérations de cession et d'acquisition de terrains pollués d'un point de vue juridique.
- Connaître les étapes d'un audit de cession acquisition et les conclusions techniques à attendre pour la rédaction des clauses.

Public :

Toute personne en lien avec une opération de cession acquisition d'un site pollué : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion de sites pollués ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Sites pollués ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique, politique française, vocabulaire technique, sites web utiles.
- **Effectuer un audit de cession / acquisition**
 - Qu'est-ce qu'un audit de phase I et un audit de phase II ?
 - Qu'est-ce qu'une revue de data-room ?
 - Évaluation des risques environnementaux par un audit de site.
 - Localisation des zones potentiellement polluées.
 - Caractérisation du niveau de pollution du sous-sol par des investigations de terrain.
 - Comment estimer l'enveloppe financière ?
- **Connaître les obligations d'information du vendeur**
 - Obligation générale et obligations spécifiques du Code de l'environnement.
- Illustration pratique : Étude de clauses d'information invalidées par les juges*
- **Comprendre les clauses pouvant limiter ou étendre la responsabilité du vendeur**
 - Conditions de validité des clauses d'exclusion de la garantie du vendeur.
 - Comment rédiger une clause de garantie de passif environnement ?
- Illustration pratique : Étude de décisions de justice et exemples de clauses*

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Reconversion d'un site pollué et friches industrielles »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître les obligations de remise en état et les moyens techniques d'y parvenir.
- Être informé sur les cas particuliers des friches industrielles et des sites orphelins.

Public :

Toute personne en lien avec la reconversion d'un site pollué : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des sites pollués ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Sites pollués ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique, politique française, vocabulaire technique, sites web utiles.
- **Comprendre l'obligation de remise en état en fin d'activité**
 - Étendue de l'obligation, usage futur du terrain et délais de prescription.
- *Illustration pratique : Analyses statistiques, Étude de la procédure de cessation d'activités classées*
- **Adopter une stratégie de gestion pour la réhabilitation du site**
 - Estimer la concentration en polluants dans le sous-sol grâce à des investigations de terrain.
 - Évaluer le risque au travers d'une EQRS (Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires).
 - Choisir la méthode de réhabilitation par le biais d'un bilan coût-avantage.
 - Entreprendre les travaux avec différentes méthodes de réhabilitation.
 - Réaliser une ARR (Analyse des Risques Résiduels).
 - Mettre en place un programme de suivi, de contrôle et de surveillance.
- **Mettre en place des restrictions d'usage**
 - Servitudes d'utilité publiques et les servitudes de droit privé.
 - Procédures d'institution / de suppression et publicité.
- *Illustration pratique : Analyse d'un arrêté préfectoral instituant des servitudes*
- **Analyser les contraintes juridiques liées aux friches industrielles**
 - Informations à obtenir, démarches administratives, acteurs concernés.
 - Documents d'urbanisme, demande de permis de construire.
- **Appréhender le cas des sites orphelins**
 - Rôle de l'ADEME en France et les autres politiques européennes.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables aux sites pollués.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives aux sites pollués : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des sites pollués ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Sites pollués ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière de sites pollués.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SITES POLLUES »

FORMATION « GÉRER LES SITES ET SOLS POLLUÉS »

2 jours		14 heures		1370€ HT		Repas compris
---------	--	-----------	--	----------	--	---------------

Objectifs :

- Identifier le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués.
- Décrire les différentes méthodes d'évaluation des risques.
- Appliquer les bonnes pratiques de prévention des risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués.
- Comparer les solutions techniques de réhabilitation des sites.

Public :

- Responsables de site.
- Responsables de service foncier.
- Ingénieurs environnement, sécurité et qualité.
- Responsables juridiques et juristes.
- Toute personne en charge de la gestion de sites pollués.

Pré-requis :

Avoir des connaissances de base sur la prévention des impacts environnementaux des sites industriels.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

• Assimiler le cadre juridique de la gestion des sites pollués

- Présentation de la réglementation française et des textes applicables en matière de pollution.
- Analyser l'actualité réglementaire et les décrets d'application de la loi ALUR : SIS, tiers demandeur, obligation d'information, etc.
- Identifier les circonstances de la remise en état.
- Définir les obligations.
- Maîtriser la procédure administrative de fermeture d'un site industriel.
- Identifier le responsable de la remise en état.
- Recenser les solutions en cas de liquidation, de pollueur insolvable, de site orphelin, etc.
- Déterminer l'usage futur du site et les servitudes à mettre en place.
- Maîtriser la procédure de remise en état.

Étude de cas : mise en œuvre de la procédure de remise en état en fin d'activité

- Les responsabilités administrative, civile et pénale du pollueur.
- Étude de la jurisprudence.
- Cerner les bases juridiques et les recours possibles.
- Identifier les possibilités d'indemnisation.

• Sécuriser les opérations d'acquisition ou de cession de sites pollués

- Identifier les obligations d'information.
- Cerner les sanctions pour défaut d'information.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

- Limiter les risques pour le vendeur et l'acquéreur.
- Réussir un audit d'acquisition ou de cession : objet, contenu et étapes.
- Réussir la rédaction des contrats de cession et des garanties de passif environnemental.
- Exemples de clauses clés à insérer dans le contrat.

Étude de cas : analyse commentée de décisions de justice suite à un recours des acquéreurs

• **Évaluer la pollution et préparer la réhabilitation d'un site**

- Cerner la politique nationale en matière de sols pollués.
- La méthodologie de gestion actualisée le 19 avril 2017.
- Les relations avec l'administration dans ce contexte.
- Évaluer les risques de pollution.
- Identifier les sources d'information (BASOL, BASIAS), les rôles et responsabilités des acteurs : DREAL, ARS, préfecture et collectivités.
- Analyser les outils existants en matière d'évaluation des risques.
- Connaître l'outil d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM).
- Mettre en œuvre un plan de gestion.

Exercice d'application : choix d'une démarche de gestion (IEM ou plan de gestion)

- Procéder à la réhabilitation d'un site.
- Définir la stratégie de réhabilitation.
- Déterminer des critères pertinents : aspects techniques, économiques, environnementaux, sécurité, Acceptabilité, sensibilité médiatique, etc.
- Mettre en place un projet de réhabilitation.
- Analyser les différentes techniques de traitement, leurs avantages et leurs coûts : désorption thermique, traitement biologique, venting, bioventing, confinement, etc.

Exercice d'application : choix de la technique de dépollution à adopter en fonction de différents contextes : urbain, rural, etc

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

DECHETS

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DECHETS »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Acquérir une vision claire et complète de la réglementation relative aux déchets.
- Connaître les typologies et la classification des déchets.

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des déchets : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Comprendre le cadre réglementaire européen et national en matière de déchets**
 - Définitions juridiques.
 - Directives Déchets, Code de l'environnement.
 - Quels sont les principes directeurs de la gestion des déchets ?
- **Connaitre les typologies et la classification des déchets**
 - Déchets ménagers et assimilés.
 - Déchets industriels (dont DEEE – Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques).
 - DASRI (Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux).
 - Déchets du BTP.
 - Déchets agricoles.
 - Comment fonctionne la classification et la codification des déchets ?
- **Prévenir votre responsabilité administrative, civile et pénale**
 - Principales obligations et sanctions administratives.
 - Responsabilité des personnes publiques.
 - Fondements de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale.

Illustration pratique : Exemples de responsabilité des entreprises en matière de déchets

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DECHETS »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Stockage, transport et traitement des déchets industriels »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre l'articulation des textes régissant le stockage, le transport et le traitement des déchets industriels.
- Etre conforme aux exigences pratiques résultant de la réglementation.

Public :

Toute personne en lien avec le stockage, le transport et/ou le traitement des déchets industriels : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des déchets ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Déchets ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre réglementaire applicable, typologie et classification des déchets.
- **Prévenir les risques juridiques**
 - Quelle responsabilité administrative, civile et pénale ?
 - Rédaction des contrats et transfert de responsabilité.
- *Illustration pratique : exemples de clauses à insérer aux principaux contrats*
- **Gérer les déchets sur site**
 - Tri et modalité de gestion des déchets (interne, externe, collective).
 - Règles de stockage (rétention, étiquetage, compatibilité...) et de manipulation des déchets dangereux.
 - Qu'est-ce qu'une étude et un audit déchets ?
- **Contrôler le transport**
 - Arrêté TMD du 29 mai 2009 : la nouvelle réglementation transport abrogeant l'ADR.
 - Instructions techniques de la nouvelle réglementation : procédures, obligations du transporteur, conditionnement, étiquetage, suivi documentaire (BSD, registre, déclaration annuelle).
- **Prendre connaissance des différentes filières de traitement**
 - Valorisation matière, organique et énergétique, traitements thermiques, traitements physico-chimiques, traitements biologiques, régénération de solvants, ISD (Installation de Stockage de Déchets).
- **Déterminer les sanctions en matière de stockage, de transport et d'élimination de déchets industriels**
 - *Illustration pratique : exemples d'actions sanctionnées*

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DECHETS »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables aux déchets.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives aux déchets : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des déchets ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Déchets ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière de déchets.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DECHETS »

FORMATION « GÉRER LES DÉCHETS INDUSTRIELS »

2 jours		14 heures		1370€ HT		Repas compris
---------	--	-----------	--	----------	--	---------------

Objectifs :

- Identifier et maîtriser les différents déchets produits par l'entreprise.
- Appliquer les obligations réglementaires liées à la production et à la gestion des déchets.
- Choisir les filières de traitement et d'élimination de ces déchets.

Public :

- Responsables environnement, sécurité et qualité.
- Responsables production et maintenance.
- Ingénieurs et techniciens.

Pré-requis :

Avoir des connaissances de base sur la prévention des impacts environnementaux des sites industriels.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

• Évaluer et améliorer la gestion des déchets

- Définir et classer les déchets.
- Les définitions du déchet.
- La nomenclature européenne des déchets.
- Les différentes catégories de déchets et les propriétés qui les rendent dangereux.
- Les déchets particuliers.

Exercice d'application : recherche des Codes européens associés à différents déchets produits dans l'entreprise

- Cerner la réglementation qui s'applique
- Connaître la hiérarchie des textes et les grands principes.
- La synthèse des principaux textes.
- Traduire de manière opérationnelle les exigences légales.
- Les responsabilités civile et pénale.
- La nécessité d'une veille réglementaire.

• Maîtriser la gestion opérationnelle des déchets

- Trier, stocker, transporter et valoriser les déchets industriels.
- Connaître le cycle de vie d'un déchet : vers une économie circulaire.
- Mettre en œuvre le tri et la réduction à la source.
- Appliquer les règles de stockage et d'étiquetage.

Exercice d'application : analyse d'une Fiche de Données Sécurité (FDS)

- Intégrer les opérations de transport, courtage et négoce de déchets.
- Les différents modes de traitement des déchets.

Étude de cas : analyse commentée du cycle de vie de plusieurs types de déchets industriels

- Améliorer la gestion des déchets

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

- Les obligations de tri à la source : papier, biodéchets, métal, plastique, verre, bois.
- Les obligations et méthodes de gestion d'un registre déchets.

Exercice d'application : prise en mains d'un registre déchets

- La déclaration annuelle des déchets pour les ICPE.
- Remplir correctement un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD).

Étude de cas : analyse détaillée d'un BSD et mise en situation

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DECHETS »

FORMATION « GÉRER LES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX »

2 jours		14 heures		1395€ HT		Repas compris
---------	--	-----------	--	----------	--	---------------

Objectifs :

- Définir les obligations en matière de traitement, de transport et d'élimination.
- Mettre en œuvre un système et des outils de gestion des déchets industriels dangereux.
- Choisir les filières d'élimination optimales.

Public :

- Responsables environnement, sécurité, qualité.
- Responsables production et maintenance.
- Ingénieurs et techniciens.

Pré-requis :

Avoir des connaissances de base dans la gestion des déchets industriels ou avoir suivi la formation " Gérer les déchets industriels ".

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Définir et classer les déchets dangereux**
 - Identifier les déchets dangereux.
 - Connaître les propriétés qui rendent un déchet « dangereux ».
 - Distinguer déchets dangereux et spéciaux.
 - Définir un déchet toxique en quantités dispersées.
 - Classifier les déchets dangereux.
- **Cerner les obligations du producteur**
 - Respecter les dispositions réglementaires applicables.
 - Évaluer l'étendue de l'obligation d'information.
 - Le bordereau de suivi des déchets.
 - La tenue d'un registre déchets.
 - La déclaration annuelle.
- *Exercice d'application : application des exigences réglementaires sur les déchets dangereux de son entreprise*
- **Manipuler des déchets dangereux**
 - Connaître les équipements de protection individuelle utilisés pour la manipulation des déchets dangereux.
 - Intégrer les règles de stockage pour ces déchets.
 - Le dimensionnement des volumes de rétention.
 - L'étiquetage des déchets.
 - Le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.
- **Sécuriser la filière d'élimination des déchets dangereux : collecte, transport et traitement**
 - Mettre en place le suivi des déchets.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

- Utiliser un bordereau de suivi des déchets dangereux.
- Définir le BSDD et son utilisation.
- Trouver le BSDD, le renseigner et le conserver.

Étude de cas : analyse d'un BSDD et d'un registre déchets

- Analyser les contraintes spécifiques au mode de transport.
 - Réaliser une déclaration de transport de déchets et connaître l'articulation avec l'ADR.
- Mouvements transfrontaliers de déchets : connaître les règles en matière d'échanges intra et extracommunautaires.

• Déterminer les filières d'élimination des déchets dangereux

- Analyser les techniques de stabilisation des déchets dangereux.
 - Traitement avec des liants minéraux, organiques et par vitrification.
- Identifier les modes de traitement des déchets dangereux.
 - Installations de stockage de déchets, unités d'incinération, traitements physico-chimiques, etc.
- Étudier le cas des déchets spécifiques.
 - Huiles usagées, PCB, PCT, piles accumulateurs, amiante, etc.
- Cerner les particularités des déchets d'activités de soins.

Exercice d'application : recherche de filières sécurisées d'élimination des déchets industriels dangereux

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

PRODUITS CHIMIQUES

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « PRODUITS CHIMIQUES »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre la dangerosité des produits chimiques.
- Identifier l'encadrement juridique de la fabrication, de la mise sur le marché et de l'emploi des produits chimiques.
- Connaître les risques juridiques liés à l'impact des substances chimiques sur la santé et l'environnement.

Public :

Toute personne ayant besoin de connaître les fondamentaux de la gestion des produits chimiques : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Cerner le droit international applicable**
 - Qu'est-ce que le SGH - Système Général Harmonisé des Nations Unies ?
- **Connaître la réglementation européenne**
 - Règlement européen « REACH » relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques.
 - Règlement européen « CLP » relatif à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
 - Quelles sont les nouvelles obligations européennes ?
 - Quels délais d'application ?
- **Comprendre le cadre législatif et réglementaire français**
 - Dispositifs juridiques nationaux : Code de l'environnement, Code de la consommation, Code de la santé publique, Code du travail, etc.
 - Nouvel arrêté « TMD » du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres.
- **Estimer les risques liés aux produits chimiques**
 - Évaluation du risque en fonction du danger potentiel et de l'exposition.
 - Notions d'écotoxicologie : biodisponibilité, toxicité, bio-marqueurs, bio-indicateurs, etc.

Illustration pratique : Analyse des retours d'expérience

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « PRODUITS CHIMIQUES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « *Pollution industrielle chimique* »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître les nouvelles prescriptions techniques issues de l'arrêté « TMD » relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestre et du règlement « CLP » relatif à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- Comprendre les mécanismes de responsabilité liés à des faits de pollution industrielle chimique.

Public :

Toute personne en lien avec une pollution industrielle chimique : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des produits chimiques ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Produits chimiques ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique applicable (international, européen et national), risques liés aux produits chimiques.
- **Savoir stocker les produits chimiques**
 - Données disponibles sur les FDS (Fiches de Données Sécurité).
 - Prescriptions techniques de la réglementation « CLP » : règles d'étiquetage et d'emballage des substances chimiques.
 - Compatibilité des produits stockés et règles de stockage.
 - Notions de base sur la protection des salariés en cas de manutention et/ou d'utilisation de substances dangereuses.
 - Comment intervenir sur les fuites et épandages de matières dangereuses ?
- **Contrôler le transport des produits chimiques**
 - Instructions techniques de la nouvelle réglementation « TMD » : procédures, obligations du transporteur, conditionnement, étiquetage, suivi documentaire (BSD, registre, déclaration annuelle).
- **Appréhender les risques de contentieux**
 - Quelles sanctions prévues par le règlement « CLP » ?
 - Étude de la responsabilité des produits défectueux et de la responsabilité pénale.
 - Que recouvre l'obligation jurisprudentielle de renseignement ?

Illustration pratique : Analyses de décisions de justice

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage

Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08

SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « PRODUITS CHIMIQUES »

FORMATION « APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « REACH »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre les objectifs du Règlement européen et sa mise en application.
- Connaître les obligations et les restrictions imposées aux fabricants, vendeurs et utilisateurs de substances chimiques.

Public :

Toute personne en lien avec la réglementation REACH : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des produits chimiques ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Produits chimiques ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Rappel des fondamentaux juridiques et techniques**
 - Cadre juridique applicable (international, européen et national), risques liés aux produits chimiques.
- **Connaître le contexte et les objectifs du règlement « REACH »**
 - Politique communautaire : livre plan de l'Union Européenne.
 - Plan national santé-environnement.
- **Faire un point sur les obligations d'enregistrement et d'évaluation**
 - Quel est le calendrier prévu par le règlement ?
 - Bilan de la procédure d'enregistrement mise en œuvre.
 - Conditions d'évaluation des dossiers.
- **Comprendre la procédure d'autorisation et les exemptions**
 - Objectifs et le contenu de la demande d'autorisation, la liste des substances concernées, les exemptions prévues par le texte.
 - Comment utiliser les bases de données liées aux substances ?
 - Listes prioritaires de substances.
 - Quelles sont les données à collecter et à fournir ? Où les recueillir ? Comment faire circuler l'information ?
 - Quand prévoir les analyses et les tests pour combler les lacunes d'information ?
- **Identifier les restrictions mises en place par le Règlement européen**
 - Principes des restrictions et les substances concernées.
 - Pourquoi sécuriser l'approvisionnement : informations à exiger des fournisseurs avant l'achat des substances ?

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75



CATALOGUE DE FORMATION

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « PRODUITS CHIMIQUES »

FORMATION « ACTUALITES »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations applicables aux produits chimiques.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives aux produits chimiques : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des produits chimiques ou avoir suivi la formation « Les fondamentaux » du Parcours de formation « Produits chimiques ».

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière de produits chimiques.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

NUISANCES

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « NUISANCES »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX & APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Nuisances sonores »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître la réglementation encadrant la problématique « bruit ».
- Comprendre les moyens de mesure et de traitement des nuisances sonores.

Public :

Toute personne en lien avec cette problématique : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Comprendre et identifier l'ensemble des réglementations relatives aux bruits**
 - Une réglementation pour chaque source de nuisances sonores : Installation Classées (ICPE), chantiers, transports, voisinage, etc.
 - Textes internationaux, européens et nationaux.
 - Focus sur les réglementations insérées au Code de l'environnement.
- **Connaître le vocabulaire et les concepts liés à la notion de bruit**
 - Notions de base en acoustique.
- **Mesurer les bruits : quantifier la nuisance sonore**
 - Quelles sont les valeurs limites prévues par la réglementation relative au bruit ?
 - Mesure des niveaux sonores à la source et en limite de propriété.
 - Simulation et cartographie acoustique.
- **Connaître les méthodes de traitement des nuisances sonores**
 - Dispositifs d'insonorisation : capotage, encoffrement, écran, cloison acoustique, mur anti-bruit, etc.
- **Connaître les enjeux en termes de responsabilité**
 - Quelles sont les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations administratives en matière de bruit dans l'environnement des ICPE ?
 - Responsabilité civile et pénale des auteurs de nuisances sonores.

Illustration pratique : Étude de la jurisprudence

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « NUISANCES »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX & APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Nuisances olfactives »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Connaître la réglementation encadrant la problématique « odeur ».
- Comprendre les moyens de mesure et de traitement des nuisances olfactives.

Public :

Toute personne en lien avec cette problématique : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Identifier les réglementations environnementales relatives aux odeurs**
 - Odeurs dans les réglementations ICPE, Eau, Déchets, Air.
 - Quelles sont les valeurs limites ?
- **Connaître le vocabulaire et les concepts liés à la notion d'odeur**
 - Composés odorants, seuil de perception, notion de subjectivité.
- **Mesurer les odeurs : quantifier la nuisance olfactive**
 - Mesure à la source : mesures physico-chimiques et olfactométriques.
 - Mesure dans l'environnement : enquêtes auprès des riverains, observatoire, modélisation de la dispersion atmosphérique, cartographie.
- **Connaître les méthodes de traitement des nuisances olfactives**
 - Comment prévenir les risques à la source ?
 - Méthodes de traitement : thermique, chimique, biologique.
- **Évaluer les responsabilités en matière d'odeurs**
 - Pouvoirs de police du maire et du préfet.
 - Responsabilités administratives, civile et pénale.

Illustration pratique : Analyse de la jurisprudence

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « NUISANCES »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations relatives aux nuisances sonores, olfactives et visuelles.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives aux nuisances : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière de nuisances.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

RISQUES NATURELS

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « RISQUES NATURELS »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX & APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « *Mouvements de terrain* »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre les causes de mouvements de terrain et les actions de l'État pour prévenir les risques.
- Prévenir les risques liés aux mouvements de terrain par l'information et la garantie.
- Appréhender le contentieux des risques naturels.

Public :

Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Connaitre les causes des mouvements de terrain**
 - Effondrement de cavités, gonflement/retrait des argiles, activité sismique.
- **Être informé des actions de l'État en termes de cartographie des zones à risque**
 - Qu'est-ce qu'un PPR : Plan de Prévention des Risques ?
- **Trouver des informations sur le risque de mouvement de terrain pour un site donné**
 - Les sites web du BRGM et du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.
- **Comprendre les critères de la garantie des risques naturels**
 - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, déclaration de sinistre, exclusions et franchise.
 - Fonds de solidarité contre les catastrophes naturelles.
- **Appréhender le contentieux des risques naturels**
 - Responsabilités administratives, civile et pénale.
 - Mise en jeu de la responsabilité de l'État et des communes.
 - Quels sont les cas d'exclusion ?

Illustration pratique : étude de décisions de justice rendues à la suite de mouvements de terrain

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage

Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08

SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « RISQUES NATURELS »

FORMATION « LES FONDAMENTAUX & APPROFONDISSEMENT / PERFECTIONNEMENT »

Module « Inondation »

1 jour		7 heures		750€ HT		Repas compris
--------	--	----------	--	---------	--	---------------

Objectifs :

- Comprendre les causes des inondations et les actions de l'État pour prévenir les risques.
- Connaître les pouvoirs de police administrative en matière d'inondation.
- Appréhender le contentieux de l'inondation.

Public :

Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Identifier les causes des inondations**
 - Crues de cours d'eau, remontées de nappe, etc.
 - **Être informé des actions de l'État en termes de cartographie des zones à risque**
 - PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation.
 - Comment réaliser un dossier « Loi sur l'Eau » ?
 - **Trouver des informations sur le risque d'inondation pour un site donné**
 - Les sites web du BRGM et du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.
 - **Savoir se garantir contre le risque d'inondation**
 - Quels sont les biens concernés par la garantie ? Comment faire sa déclaration de sinistre ? Exclusions et franchise ?
 - Fonds de solidarité contre les catastrophes naturelles.
 - **Appréhender le contentieux de l'inondation**
 - Pouvoirs de police en matière de lutte contre les inondations (Code de l'environnement et code de l'urbanisme).
 - Mise en jeu de la responsabilité pour faute ou sans faute de l'administration pour inexécution des pouvoirs de police.
- Responsabilité pour dommages de travaux publics.
- Cas de responsabilités civile et pénale.

Illustration pratique : étude de décisions de justice rendues à la suite d'inondations

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « RISQUES NATURELS »

FORMATION « ACTUALITES »

1/2 jour		4 heures		400€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Être à jour des réglementations relatives aux risques naturels.
- Appréhender les évolutions législatives.

Public :

Toute personne ayant besoin de suivre les évolutions réglementaires relatives aux risques naturels : Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration, etc.

Pré-requis :

Maîtriser les notions de base liées à la gestion des risques naturels.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- Descriptif des dernières modifications réglementaires en matière de risques naturels.
- Focus sur l'actualité législative et les projets de textes en préparation.
- Photographie des positions jurisprudentielles au jour de la formation.

Illustration pratique : étude des principales décisions de justice rendues au cours de l'année

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

SANTE ET SECURITE

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « SANTÉ ET SECURITÉ »

FORMATION « 120 MIN CHRONO POUR ETRE PERFORMANT AU POSTE DE RESPONSABLE HSE »

1/2 jour		2 heures		190€ HT		Repas non compris
----------	--	----------	--	---------	--	-------------------

Objectifs :

- Définir les enjeux et conséquences de l'environnement légal, technique et économique dans lequel s'exerce la fonction de responsable HSE.
- Confronter sa pratique avec les démarches disponibles et éprouvées.
- Renforcer ses résultats au travers des pistes d'améliorations identifiées et le partage de retours d'expériences.

Public :

Toute personne impliquée dans la politique HSE de son entreprise et souhaitant renforcer ses pratiques.

Pré-requis :

Connaître l'activité de son entreprise et les enjeux en matière de HSE.

Approche pédagogique :

- Classe virtuelle.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

• 60 minutes pour définir le rôle d'un responsable HSE

- Intégrer le cadre dans lequel s'inscrit le responsable HSE : cadre réglementaire (Code du Travail, Code de l'Environnement...) et contexte de l'entreprise (PME, Grand Groupe, Société Française, Multinationale...).
- Cerner les missions du responsable HSE et les compétences techniques et humaines à développer pour assurer pleinement ce rôle.
- Déterminer les différents acteurs internes et externes à l'entreprise, leurs rôles et leurs responsabilités, pour pouvoir se positionner en conséquence.

• 15 minutes pour s'exercer sur son poste

- Les participants confrontent leur manière de travailler aujourd'hui avec le profil-type du responsable HSE détaillé durant les 60 premières minutes.
- Exercices d'application : identification des méthodologies et démarches mises en œuvre dans l'exercice actuel de sa fonction, des points forts et axes d'amélioration.

45 minutes pour échanger sur les bonnes pratiques et astuces

- Partage d'expériences : définition des outils et des bons réflexes à adopter sur la base des cas concrets rencontrés par les participants.
- Enrichir ses compétences juridiques et techniques en Hygiène, Sécurité ou Environnement.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques en termes de communication sur les thématiques HSE.
- Identifier les astuces pour gérer les différentes relations interpersonnelles.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage

Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08

SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

DEVELOPPEMENT DURABLE

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

PARCOURS DE FORMATION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

FORMATION « SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET PRÉCARITÉ »

2 jours		14 heures		1280€ HT		Repas compris
---------	--	-----------	--	----------	--	---------------

Objectifs :

- Devenir un interlocuteur pertinent face au risque d'augmentation des consommations.
- S'approprier les notions, concepts et bases d'informations en économie d'énergie.
- Identifier les paramètres générateurs d'une consommation d'énergie.
- Argumenter sur les solutions possibles, comportementales et techniques.

Public :

Personnels de proximité, conseillère sociale, responsable de site, gardiens, agents de proximité ou de cité, agent d'entretien et de maintenance, agent d'exploitation, agents de secteur ou de gestion.

Pré-requis :

Aucun pré-requis.

Approche pédagogique :

- Animation avec le support d'une vidéo-projection.
- Séances de questions/réponses animées par le formateur.
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateur.

Documentation fournie :

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur.
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions de justice rendues en la matière.

Programme :

- **Engagements et applications pour des logements économies**
 - Les textes européens et leur transcription.
 - La haute qualité environnementale.
 - Effets du développement durable sur les constructions anciennes et choix constructifs.
 - Les engagements dans le secteur de l'habitat.
 - La performance énergétique et ses limites.
 - Le principe de réversibilité.
 - L'implication sur les formes architecturales et urbaines.
- **Se chauffer et s'isoler**
 - Les dispositions constructives.
 - Le confort thermique et acoustique.
 - Les énergies renouvelables appliquées à l'habitat.
 - Les solutions de chauffage et de production E.C.S.
 - Les caractéristiques des parois et des ouvrants.
 - Les bio - matériaux d'isolation.
- **Consommer de l'eau modérément**
 - Les circuits anciens et nouveaux : l'entretien.
 - Comment choisir les appareils.
 - Suivi de sa consommation et coût.
 - Lutter contre les fuites.
 - Les mesures d'économie d'eau.
- **L'équipement électrique et son utilisation**
 - Le vieillissement des installations (sécurité et performance).
 - L'efficacité énergétique des modes de chauffage.
 - Les consommations moyennes par appareil.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

CATALOGUE DE FORMATION

- Les besoins réels des ménages/ logements.
- Les mesures d'économie d'électricité à envisager.
- **Les conseils aux locataires**
 - Les choix d'aménagement pour économiser l'énergie.
 - Le changement de comportement dans le logement.
 - Les gestes verts pour l'économie d'énergie.
 - La gestion des déchets : réduction, collecte, tri.
 - La maîtrise d'usage en développement durable.
- **Exemples d'opération neuve et réhabilitation**
 - Les choix techniques et les performances.
 - Les solutions en façade et le respect de l'œuvre.
 - L'usage des menuiseries, occultant, brise-soleils.
 - L'utilisation d'un mode de chauffage et d'isolation.
 - L'importance de la VMC.
 - L'intégration des exigences accessibilité.

LVR Consulting

148 rue de l'Université – 75007 Paris – 4^{ème} étage
Tél : +33 1 34 66 16 10 – +33 6 64 94 43 08
SIREN : 514 363 894 – NDA : 11 75 50065 75

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant :

Madame / Mademoiselle / Monsieur

Nom..... Prénom.....

Société / Organisme.....

Fonction.....

Tel..... Fax.....

Email.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Formation :

Titre.....

Date session.....

Coût de formation

Adresse de facturation :

Société / Organisme.....

Service / Personne à contacter.....

Tel..... Fax.....

Email.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

N°SIRET.....

Date

Signature